

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



03 CC Vallée d'Ossau

Affaires générales
Finances
Ressources humaines

07 économie

Entreprendre en VO
ZAE des fours à chaux
Pôle d'activité Laprade

10 urbanisme

Inscription des actes
PREH

12 social

ALSH
RAM
Ossau'Lib
Portage de repas
Crèche
Santé

18 environnement

Collecte des déchets
Rivières

23 tourisme

Activités pleine nature
Lac de Castet
Signalisation
Voie verte
PLR

28 culture

Été Ossalois
Entracte
Le Préau
Pays d'art et d'histoire

Édito

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que tous les ans, avant le 30 septembre, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant. La loi ne précise toutefois pas ce qu'il doit comporter. Ce rapport est ensuite présenté par le maire au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Lors de cette présentation, le président de l'EPCI peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre soit à sa demande soit à la demande du conseil municipal.

Ces éléments de communication sont également complétés par les dispositions relatives au rapport semestriel des délégués qui précisent que les délégués communautaires rendent compte au moins 2 fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

Le présent rapport, certes largement perfectible, mais inédit au niveau de notre collectivité depuis sa création, vise ainsi à se conformer aux dispositions légales en matière de démocratisation et de transparence dans les relations EPCI-Communes.

Jean-Paul CASAUBON

Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

Objectifs :

- Assister & conseiller les élus
- Veiller aux respects des procédures juridiques pour les actes de la collectivité
- Contrôler les finances de la collectivité
- Veiller à la gestion technique du personnel
- Participer à la mission générale de service public

Les publics concernés :

- Les élus
- Les agents de la CCVO
- Les habitants de la vallée
- Les propriétaires
- Les visiteurs, les touristes

Au sein du service sont exercées diverses missions ayant en grande partie vocation à apporter conseil et assistance aux différents services de la CCVO. Ce service porte les affaires générales (dont les assemblées), les ressources humaines et les finances.

CHIFFRES CLÉS

ASSEMBLÉES :

6 conseils communautaires

115 délibérations

1053 documents enregistrés au courrier

RESSOURCES HUMAINES :

59 agents sur emplois permanents : effectif au 31/12/2018

239 arrêtés et contrats conclus

1063 bulletins de salaires

FINANCES :

	Nbre de mandats émis	Nbre de titre émis
Budget principal - CCVO	3118	541
Budget autonome - SPANC	15	45
Budget autonome - ABATTOIR	7	5
Budget autonome - ATELIER RELAIS	7	9
Budget autonome - CENTRE ALLOTEMENT	6	6
Budget autonome - THYSSENKRUPP	62	59
	3215	665

Objectifs :

- Réaliser des projets structurants sur le territoire pour améliorer l'attractivité de la vallée d'Ossau
- Continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant des services performants et de qualité
- Ne pas augmenter les taux au niveau de la fiscalité

Les publics concernés :

- Les habitants de la vallée
- Les propriétaires
- Les agents de la CCVO
- Les visiteurs, les touristes

Le budget de la Communauté de Communes est composé de plusieurs budgets :

- le budget principal qui comprend les dépenses liées aux services proposés aux habitants (collecte des OM, entretien des rivières, portage repas, multi-accueil, centres de loisirs, RAM, transport à la demande,

entretiens des ZAE, instruction des actes d'urbanisme, gestion du lac de Castet, financement de l'OT de la vallée d'Ossau, ...) et les dépenses de fonctionnement de la collectivité (ressources humaines, affaires générales...)

- les cinq budgets autonomes qui enregistrent les autres dépenses liées aux services à la population qui, par leur nature, ne répondent pas aux mêmes règles comptables ou fiscales (SPANC, ATELIER RELAIS, ABATTOIR, CENTRE ALLOTEMENT, THYSSENKRUPP).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal				
CCVO	7 763 090,40 €	8 648 213,97 €	972 410,25 €	841 271,69 €
Budgets autonomes				
SPANC	12 610,62 €	15 791,96 €	- €	- €
ATELIER RELAIS	62 037,89 €	87 266,78 €	60 010,18 €	64 198,60 €
ABATTOIR	30 304,80 €	102 449,20 €	66 331,29 €	29 525,51 €
CENTRE ALLOTEMENT	26 314,56 €	23 310,03 €	21 555,55 €	25 074,10 €
THYSSENKRUPP	13 245,78 €	48 659,36 €	257 119,77 €	884 137,08 €
Tous budgets confondus	7 907 604,05 €	8 925 691,30 €	1 377 427,04 €	1 844 206,98 €

Fiscalité

6 386 366, 95 €

* TAXE d'HABITATION	Taux : 4,29 %	659 060 €
* TAXE sur le FONCIER BATI	Taux : 3,30 %	533 399 €
* TAXE sur le FONCIER NON BATI	Taux : 7,33 %	35 852 €
* CFE/CVAE/TASCOM/IFER		3 359 461 €
* FNGIR		45 172 €
Rôles supplémentaires (régul sur années antérieures)		27 009 €
* TEOM		1 523 894 €
Taux inchangés sur les 5 zones :	14,20 % (Eaux-Bonnes)	
	13,25 % (Laruns)	
	12,36 % (Arudy)	
	12,09 % (les 15 autres communes)	
	10,57 % (Les Etchartes)	
* TAXE GEMAPI		168 123 €
* TAXE DE SEJOUR		34 396,95 €

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : 525 255 € (-4,59 % par rapport à 2017) avec 2 parts :

- Dotation d'intercommunalité calculée à partir de 3 critères (population, potentiel fiscal par habitant et coefficient d'intégration fiscal) : **40 376 €**

- Dotation de compensation qui comprend principalement la dotation au titre de la suppression des salaires au niveau de la CFE des entreprises : **484 879 €**

ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2018

- Encours total : **2 127 068 €** soit **210 € par hab.** (moyenne REGION : 215 € ; France entière : 191 €)

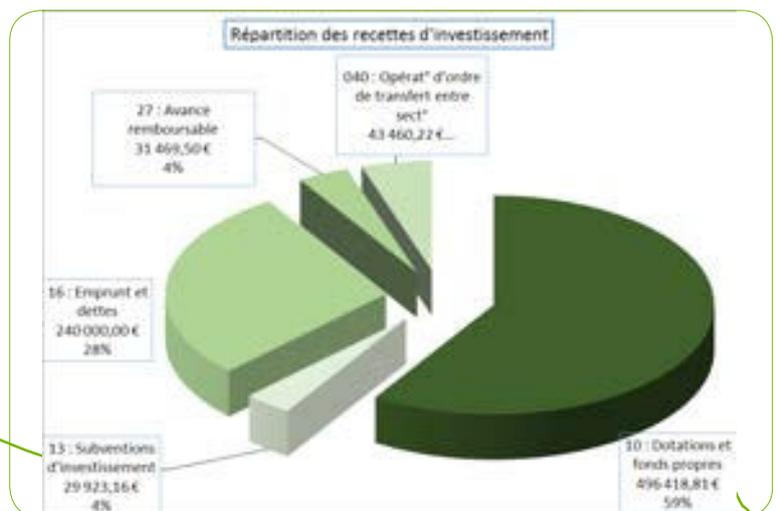
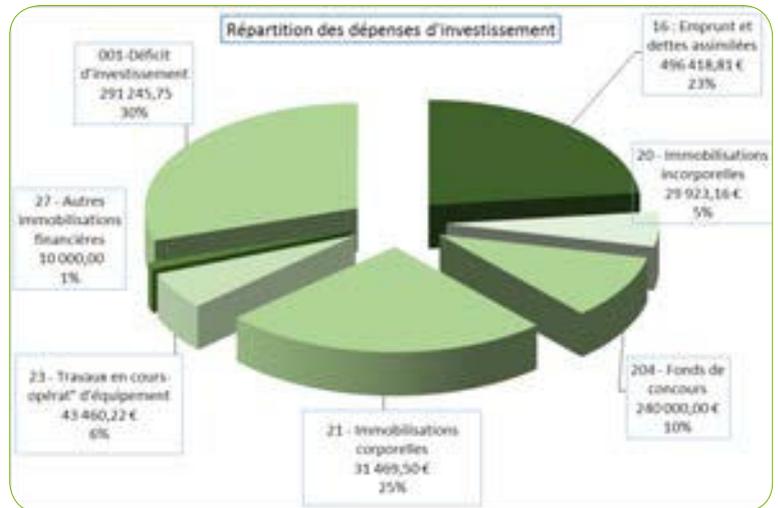
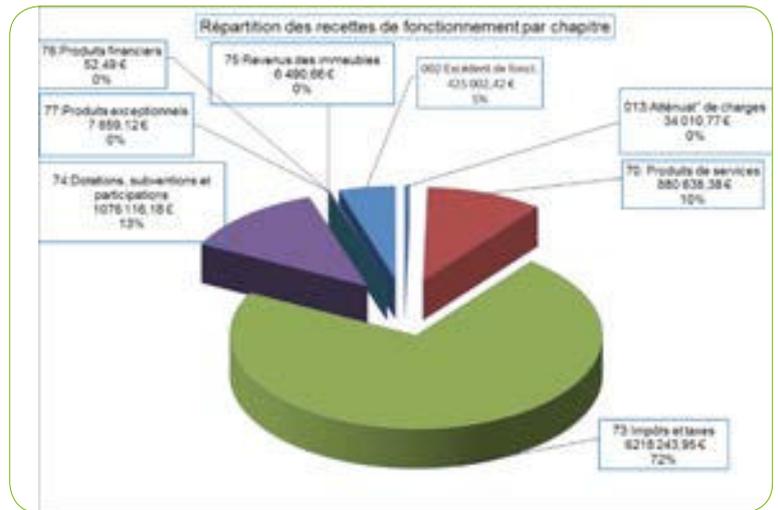
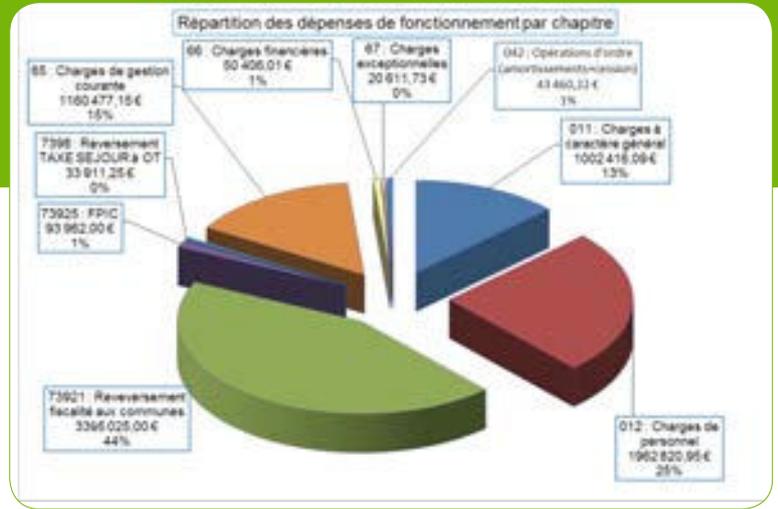
SOUTIEN AUX COMMUNES : 3 490 883,19 € (45 % des dépenses de fonctionnement)

Le soutien apporté par la communauté de communes à ses communes membres se décline en :

- attribution de compensation qui correspond à un versement obligatoire d'une intercommunalité à fiscalité propre à ses communes membres. Son montant est calculé de façon à garantir à chaque commune, le même niveau de richesse que l'année précédant l'intégration dans l'intercommunalité (déduction faite des charges transférées) : **2 910 146 €.**

- attribution de compensation au titre de la suppression de la part salaire suite à la réforme de la Taxe professionnelle des entreprises : **484 879 €.**

- fonds de concours pour des projets qui concernent des dépenses d'investissement ou de fonctionnement liées à un équipement et qui relèvent d'un des domaines suivants : bâtiments communaux (écoles, salle des fêtes, salles communales...), équipements culturels et sportifs, patrimoine communal, logements communaux locatifs, aménagements des espaces publics et travaux de voirie communale et réseaux : **95 858,19 €.**



CHIFFRES CLÉS

Dépenses de personnel :
1 962 820,95 € soit
25 % des dépenses de
fonctionnement)

Effectif (31/12/2018) : 59

Accident du travail: 1

Accident de trajet : 1

Catégorie A : 8

Catégorie B : 9

Catégorie C : 41

Filière administrative : 13

Filière technique : 23

Filière médico-social : 9

Filière social : 11

Filière animation : 2

Filière culturelle : 1

Objectifs :

- **Maîtrise de la masse salariale**
- **Recrutement de personnes en situation de handicap.**

Gestion de l'ensemble des effectifs (avancement de carrières, traitement de la paie, plan de formation, recrutement, santé, respect des exigences légales en matière de qualification & de normes d'hygiène et de sécurité, etc....) de la collectivité.

Les publics concernés :

- **Les agents de la CCVO**

Répartition des charges par service

Service général	275 027,99 €	14,01%
OM	561 529,91 €	28,61%
Social	82 824,39 €	4,22%
Rivières	25 012,95 €	1,27%
Economie	27 400,58 €	1,40%
Tourisme	127 976,33 €	6,52%
Culture	113 203,17 €	5,77%
NAP	74 434,75 €	3,79%
ALSH	75 504,40 €	3,85%
ALSH Mercredi	25 091,15 €	1,28%
Urba	86 353,49 €	4,40%
Crèches	451 609,73 €	23,01%
RAM	36 852,11 €	1,88%

Pyramide des âges au 31/12/2018
 (agents sur emplois permanents)



Objectifs :

- Favoriser l'entrepreneuriat sur le territoire
- Faciliter les premières démarches de la création/reprise d'entreprise
- Proposer un accompagnement de proximité

Les publics concernés :

- Tous les porteurs de projets en création/reprise d'entreprises

Depuis décembre 2017, un dispositif d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises a été mis en place par la Communauté de Communes du Haut Béarn, comprenant la vallée d'Ossau dans son périmètre d'intervention. Ainsi, des réunions d'informations mensuelles sont organisées sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser tous les

porteurs de projets à « Comment créer ou reprendre une entreprise » et « Comment financer mon projet ». Sur les 10 réunions d'information et de sensibilisation à la création ou à la reprise d'une entreprises, 3 ont lieu à Arudy. Le dispositif regroupe un consortium d'acteurs locaux reconnus pour l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise. Parmi ces acteurs on retrouve : la CCI, la Chambre des Métiers, ADIE, Aquitaine Active, Initiative Béarn, Réseau Adour Entreprendre, BGE TEC-GE-COOP, Epicoop. Ces organismes assurent tout au long de l'année les réunions d'informations collectives.

Le dispositif est financé par l'Agence France entrepreneur (AFE) et le LEADER du Haut Béarn.

CHIFFRES CLÉS

96 porteurs de projets accueillis

80 entretiens

8 réunions de financement sur 10 (2 annulées)

49 porteurs de projets présents aux réunions sur les financements, **26** rencontrés, **21** financés

51 créations/reprises



Projet d'extension de la ZAE des fours à chaux

CHIFFRES CLÉS

**Surface totale du projet :
24 000m² (10 000m² pour la
première phase)**

**Nombre de lots proposés à
la vente : 7 lots**

**Lots terrains à louer : de 735
à 2784 m²**

**Coût total du projet :
237 952.74€ HT**

TRAVAUX : 2019

Objectifs :

- Proposer une offre de solutions foncières aux entreprises du territoire
- Favoriser l'implantation, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire de la vallée d'Ossau
- Rendre le territoire attractif pour les acteurs économiques

Les publics concernés :

- Les entreprises du territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en application de la loi NOTRe, la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau assure la compétence « Développement Economique », impliquant la création, l'aménagement, la gestion et l'animation des zones d'activités économiques.

Ainsi, la commune d'Arudy a accepté de céder à titre gracieux à la Communauté de Communes, un terrain d'une surface globale de 24 000m² en vue d'étendre la zone d'activités économiques (ZAE) des Fours à Chaux sur la commune d'Arudy. Cette zone vient en prolongement d'un projet déjà réalisé par la commune d'Arudy. Ce projet se scinde en deux phases, la première prévoit l'aménagement d'une superficie de 10 000 m², proposant 7 lots allant de 735 à 2784m². La seconde phase d'aménagement pourra s'étendre sur 15 000m².

La Cabinet Richard Holuigue, Géomètre-Expert, a été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Les travaux d'aménagement sont prévus pour le mois de septembre pour une livraison fin d'année 2019. Ce projet bénéficiera d'un soutien régional.



Objectifs :

- Proposer des solutions immobilières pour les entreprises et les porteurs de projets
- Redonner vie à une friche industrielle
- Favoriser l'accueil, l'implantation et le maintien d'activités économiques sur le territoire

Les publics concernés :

- Les entreprises souhaitant s'installer en vallée d'Ossau
- Les porteurs de projets en création et reprise d'entreprise
- Les associations

proposer des solutions immobilières aux entreprises et aux porteurs de projets en création et reprise d'entreprise.

7 nouvelles entreprises auront l'opportunité de s'installer au sein de ce bâtiment grâce à la location de locaux dont la superficie varie entre 40 et 230m². A ce jour, quatre entreprises occupent déjà des locaux sur ce site. Le pôle d'activités Laprade propose également des services communs (sanitaires, salles de réunions).

Ce projet structurant pour la vallée d'Ossau et indispensable au bon développement économique du territoire connaît un fort soutien de l'Etat (40% de financement) et de la Région Nouvelle Aquitaine (15% de financement).

La CC Vallée d'Ossau a engagé des travaux de réhabilitation de l'ancien pôle industriel Laprade, situé rue du Parc National à Arudy. L'idée est de

CHIFFRES CLÉS

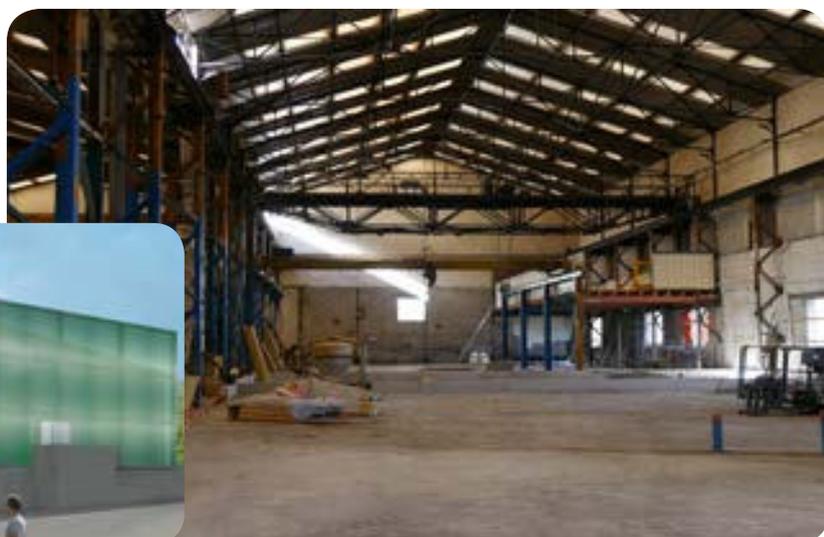
Surface totale : 3400 m²

Locaux (bureaux et ateliers) à louer : de 40 à 230 m²

Montant des travaux : 1.3M€

Début des travaux : juillet 2018

Fin des travaux : octobre 2019



CHIFFRES CLÉS

Coût de service d'instruction d'un permis de construire pour les communes membres de la CCVO : 131 €

Coût pondéré pour les autres autorisations en fonction de l'acte instruit.

En 2018, le service a instruit 363 dossiers.

Objectifs :

• Instruire l'ensemble des actes d'urbanisme :

- permis de construire
- permis d'aménager
- permis de démolir
- déclarations préalables
- certificats d'urbanisme.

• Renseigner les usagers avec un service de proximité sur les différentes possibilités légales qui leurs sont offertes

• Offrir une assistance technique pour mener à bien leurs différents projets.

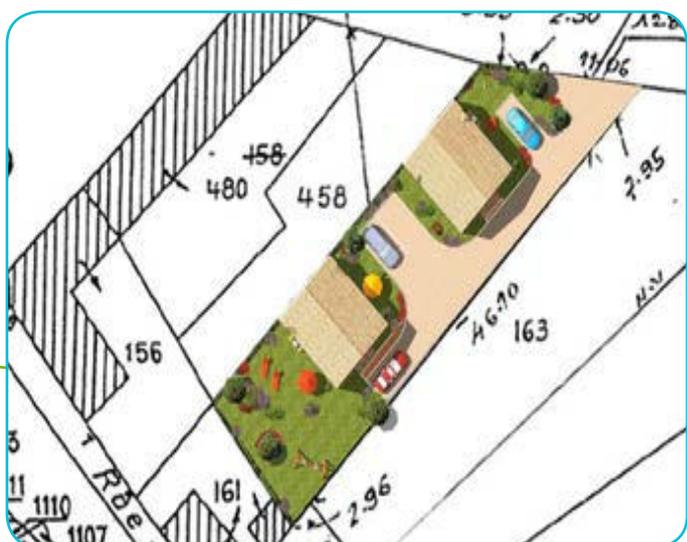
Les publics concernés :

- Les particuliers
- L'ensemble des professionnels (architectes, géomètres, entreprises...)

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement celles attribuées à chaque collectivité territoriale.

A compter du 1er juillet 2015, la communauté de communes de la vallée d'Ossau a souhaité prendre la compétence en matière d'urbanisme pour l'ensemble de ses communes.

Sur ses 18 municipalités, elle a en charge l'application du droit des sols (ADS) de 12 d'entre elles ; 4 autres sont conventionnées avec l'Agence publique de gestion locale (APGL) et les restantes, en l'absence de documents d'urbanisme opposables, dépendent de la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM).



Objectifs :

- **Accompagnement technique** (quels travaux sont à faire dans la maison, quel isolant est à privilégier, quel système de chauffage peut-être installé...)
- **Accompagnement financier** (différentes aides financières existent pour ce type de travaux : les aides de l'ANAH, l'aide de la C. C. Vallée d'Ossau, le crédit d'impôt transition énergétique...)

Les publics concernés :

- **Propriétaires occupants de leur résidence principale**
- **Propriétaires bailleurs**,
- **Propriétaires de résidence secondaire**

La Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) du Haut-Béarn a pour mission d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique (isolation, chauffage et ventilation).

Toutes les personnes ont droit aux

aides financières, quelque soient leur conditions de ressources.

Une fois la visite à domicile réalisée, un listing d'artisans locaux RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est remis au particulier pour qu'il puisse établir des devis.

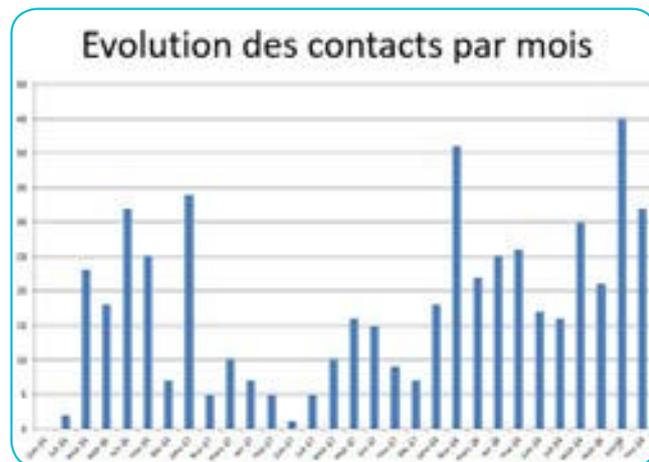
Faits marquants 2018 :

- **Juillet 2018** : début du Programme d'Intérêt Général Bien Chez Soi, pour une durée de 4 ans (pour 2019, la CCVO a voté une enveloppe de 10 000€, qui permettra d'apporter aux Ossalois une aide de 5% sur le montant de leurs travaux)

CHIFFRES CLÉS

Contacts sur l'année 2018 : 309 contacts dont 92 en Vallée d'Ossau

- Signature d'une convention entre Procivis et le Département. Ceci permet de mettre en place l'avance de subvention pour les dossiers éligibles au PIG. Ainsi, le particulier ne paie que le reste à charge et les subventions sont versées directement à l'artisan par Procivis, et ce très rapidement.



CHIFFRES CLÉS

Séjour en Dordogne : 55 enfants

Camp spéléo : 16 enfants

ALSH : 63 inscrits (45 familles)

ALSH Vacances : 360 inscrits (265 familles)

Objectifs :

- Permettre à tous les enfants de la vallée d'accéder à un accueil de loisirs de qualité favorisant leur développement et leur épanouissement.
- Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre vallée un territoire solidaire et respectueux.
- Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité,

prise de responsabilité...)

- Garantir la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant
- Proposer un mode de garde répondant aux besoins d'un plus grand nombre d'usagers.

Les publics concernés :

Pour l'Alsh du mercredi :

- Enfants du territoire de la CCVO âgés de 3 ans et demi (année des 4 ans) à 11 ans (année de CM2)

Pour l'Alsh période de vacances :

- Enfants du territoire de la CCVO (prioritaires)
- hors CCVO âgés de 3 ans et demi (année des 4 ans) à 13 ans selon la période.

L'ALSH de la C.C. Vallée d'Ossau accueille des enfants qui sont déjà scolarisés et des jeunes, pour des activités de loisirs éducatives les mercredis pendant l'année scolaire et pendant les vacances scolaires de février, de printemps, d'été et d'automne.

En fonction des thèmes et de la

période de l'année, les enfants peuvent profiter de différentes activités : activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques et techniques, etc.

La structure permet aux enfants et différents acteurs intervenants de se rencontrer et de créer des liens.

Elle est aussi un formidable outil d'exploration du territoire sur lequel elle est implantée (milieu montagnard).

L'ensemble des activités pratiquées et l'organisation de la vie quotidienne peuvent faciliter l'apprentissage de l'autonomie.

Faits marquants 2018 :

- Séjour en Dordogne durant les vacances de printemps 2018
- Camp spéléologie durant les vacances de toussaint 2018 avec la réalisation d'un livre
- Création à la rentrée de septembre 2018 d'un nouveau service d'accueil de loisirs le mercredi suite à l'arrêt des temps d'activités périscolaires et au retour à la semaine de 4 jours dans toutes les écoles de la vallée.



Relais Assistants Maternels de la Vallée d'Ossau

Objectifs :

- Informer les parents et professionnels de l'accueil individuel ;
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles ;
- Participer à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant ;

Les publics concernés :

- Les professionnels de l'accueil individuel
- Les candidats à ces métiers
- Les enfants, les parents et futurs parents.

Créé en 2018, le Relais des Assistants Maternels (RAM) est un service qui conseille et accompagne les familles et les professionnels de la petite enfance. Le processus de création de ce nouveau service fait suite à l'élaboration d'un diagnostic du territoire et d'un projet de fonctionnement, à l'élaboration d'un guichet unique « Lieu d'Information Petite Enfance » (LIPE) et d'un Guide

Petite Enfance.

L'année 2018 a vu également le développement des actions du RAM : mission de contribution à la professionnalisation des assistants maternels et développement du partenariat avec le service culturel et les multi-accueils du territoire.

Le RAM propose

- deux permanences hebdomadaires. L'accueil des usagers étant également possible sur rendez-vous.
- deux ateliers d'éveil hebdomadaires dans les locaux de Louvie-Juzon, ainsi qu'un atelier spécifique par trimestre le jeudi matin (séance lecture à la médiathèque d'Arudy).

Faits marquants 2018 :

- La création du LIPE (centralisation des demandes par le RAM et réunion d'information collective coanimée par l'animatrice du RAM et la directrice des EAJE) renforce la mission d'information sur les modes d'accueil et facilite les démarches d'information pour les familles en recherche d'un mode d'accueil. Le LIPE apporte des données plus

CHIFFRES CLÉS

305 entretiens et 82 permanences.

65 animations collectives

Participation de 13 assistantes maternelles et 48 enfants différents.

Accueils : 574 assistantes maternelles, 817 enfants, 199 familles

précises quant aux demandes des familles.

- 1ère soirée-débat à destination des familles et des professionnels petite enfance autour du sommeil et du jeune enfant.
- Travail de partenariat avec les EAJE (ateliers collectifs communs, mutualisation de matériel pédagogique) et le service culture de la CCVO (le RAM a pu intégrer la programmation du spectacle de Noël organisé par le service culture).



CHIFFRES CLÉS

Tarif : 2 € / trajet.

Nombre d'usagers inscrits : 215.

Nombre moyen d'usagers uniques mensuels en 2018 : 36.

1 655 trajets effectués en 2018, soit une moyenne de 6,35 trajets / jour.

Objectifs :

- Maintenir l'autonomie et le lien social pour les personnes ne disposant pas de moyens de transport.
- Favoriser l'accès aux services et aux commerces.

Les publics concernés :

- Tous les usagers (conditions spécifiques pour les enfants de moins de 17 ans et moins de 11 ans).
- Service adapté aux personnes à mobilité réduite.

Service de transport public collectif de voyageurs à la demande.

En complément des lignes régulières de la Région auxquelles il est raccordé, OssauLib' permet à chacun d'effectuer des déplacements de proximité vers la mairie de sa propre commune ou à destination de pôles d'intérêt local (bourgs-centres, marchés, offre médicale, services administratifs, commerces et services).

Ce service est organisé dans le cadre d'une délégation de compétence de la Région Nouvelle-Aquitaine.



OssauLib'
Transport à la demande

Appellez, réservez et... **2€ le trajet aller simple**

0 800 64 24 64 Service à appel gratuits

Bougez en Vallée d'Ossau !

www.le64.fr transports64 www.cc-ossau.fr

OssauLib'
Arrêt Carrefour
Arudy

www.le64.fr transports64

Portage de repas à domicile

Objectifs :

- Démarche d'écoute sociale et d'aide aux plus anciens.
- Maintien de l'autonomie et du lien social

Les publics concernés :

- Personnes âgées,
- Personnes handicapées
- Personnes momentanément en perte d'autonomie.

Le service de livraison de repas à domicile en liaison froide est organisé pour proposer des repas tous les jours de l'année (samedi, dimanche et jours fériés compris) et au même prix quelque soit son lieu d'habitation.

Faits marquants 2018

- Renouvellement du véhicule frigorifique (acquisition d'un véhicule neuf).
- Publication d'une brochure d'information.

CHIFFRES CLÉS

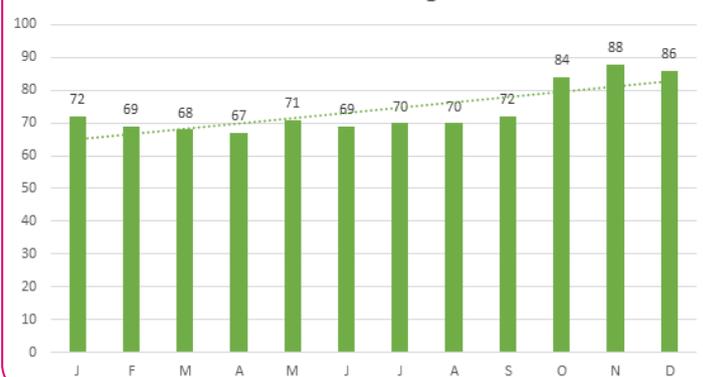
Tarif : 8 € / repas.

**22 022 repas livrés en 2018
(soit une moyenne de 1835 repas par mois).**

Evolution nombre de repas livrés 2018



Evolution nombre d'usagers 2018



CHIFFRES CLÉS

Nombre de places : 29 (11 places à Laruns et 18 places à Louvie-Juzon)

Nombre total d'enfants inscrits en 2018 :

39 inscrits à Louvie-Juzon (37 familles concernées).

28 inscrits à Laruns (24 familles concernées).

Taux d'occupation (taux « personnalisé » pris en compte par la CAF) :

Laruns : 74,93 %.

Louvie-Juzon : 78,55%.

Objectifs :

- Accompagner l'enfant dans son développement moteur, psychique et affectif en assurant bien-être et sécurité.
- Accompagner la fonction parentale tout en reconnaissant et valorisant la place du parent comme premier éducateur de son enfant.
- Favoriser la socialisation des parents en leur permettant de concilier vie familiale, sociale et professionnelle, d'enclencher une démarche de retour à l'emploi et de formation.
- Favoriser la socialisation des enfants en leur proposant une ouverture sur le collectif, la vie de groupe et une rencontre avec ses pairs en dehors de sa sphère familiale.
- Développer un rôle de prévention précoce : de par la diversité des formations professionnelles des agents, les équipes sont amenées à observer les enfants dans leur développement et donc à déceler d'éventuels troubles ou signes d'alerte.

Les publics concernés :

- **Enfants de 10 semaines à 5 ans.**
Etablissements d'accueil collectif de jeunes enfants situés à Laruns et Louvie-Juzon.

Faits marquants 2018

- Mise en place de passerelles (échanges, partage cour, activités communes, ...) avec le Relais d'assistants maternels (RAM).
- Partenariats avec les médiathèques.
- Autres activités marquantes : spectacle à Oloron, Carnaval avec l'école de Laruns, pique-nique au lac de Castet, passerelle des enfants avec les écoles.
- Première fermeture estivale commune aux deux crèches.
- Intervention « santé au travail » du centre de gestion relative à la communication et l'organisation du travail au sein du service (4ème trimestre).



Objectifs :

- Pérenniser et moderniser les 62 lits d'EHPAD du territoire en construisant un établissement unique, fonctionnel, accueillant et moderne
- Réutiliser les sites actuels d'Argelas et Estibère
- Enrichir et pérenniser l'offre de santé en accompagnant la structuration des professionnels libéraux
- Construire la MSP d'Arudy
- Construire une organisation territoriale de « l'intervention des services médico-sociaux aux domiciles des personnes en perte d'autonomie »

Les publics concernés :

- La population en général
- Les personnes en perte d'autonomie
- Les professionnels libéraux
- Les associations médico-sociales
- Les CCAS

La CC Vallée d'Ossau travaille depuis plusieurs années sur la préservation de son offre de santé

et à la structuration de ses services de maintien à domicile.

3 axes :

- 1/ Le projet de maintien des places d'EHPAD sur le territoire : la construction du futur établissement et la réflexion sur la réutilisation des établissements actuels
- 2/ Le projet médico-social de la vallée et la construction de la MSP d'Arudy : pérenniser et compléter l'offre de santé actuelle
- 3/ Le schéma d'organisation des services de maintien à domicile : renforcer et optimiser l'action à domicile

Parmi les actions :

- Rédaction du projet médico-social de la vallée d'Ossau
- Création de l'Association Médico-sociale de la Vallée d'Ossau
- Rédaction du programme fonctionnel de la MSP d'Arudy
- Construction du budget prévisionnel et du plan de financement de la MSP et dossiers

CHIFFRES CLÉS

62 places d'EHPAD

**2 places d'accueil temporaire
6 places d'accueil de jour itinérant**

+50 professionnels libéraux et services médico-sociaux signataires du projet de santé de la vallée d'Ossau

de demande de financement

- Dépôt de dossiers aux appels à projet « Actions de prévention » et « culture et seniors » du Département 64
- Lancement de la consultation pour l'accompagnement à la structuration des services de maintien à domicile du territoire co-financée avec le Département 64
- Choix du terrain pour la construction du futur EHPAD
- Construction du programme fonctionnel du futur établissement
- Commission de réflexion sur le devenir des EHPAD d'Argelas et Estibère.



CHIFFRES CLÉS

Collecte OM :

**2603.8 tonnes collectées
soit 260 kg/hab/an**

**37 769 km effectués soit
69 km/kg dû à la grande
étendue géographique
couplée à une faible densité
de population.**

Collecte Tri et Verre :

**660.29 tonnes pour les
emballages et 454.98 tonnes
pour le verre collectées soit
112.75 kg/hab/an**

**23 731 km effectués soit 47
km/kg**

Collecte Déchetterie :

DIB : 954.61 t.

Bois : 565 t.

Gravat : 950 t.

Fer : 87.73 t.

Batterie : 1.2 t.

Végétaux : 1210.58 t.

Pneu : 29,58 t.

Carton : 50.03 t.

Huile végétale : 2.5 t.

Huile minérale : 4 t.

DMS : 4.5 t.

DEEE 112.59 t.

**soit un total de 3972.32
tonnes collectées**

Objectifs :

- **Prévention dans le but d'une réduction des déchets**
- **Gestion des déchets**
- **Optimisation des tournées**
- **Valorisation des déchets**

Les publics concernés :

- **habitants de la vallée**
- **entreprises.**

La collecte des ordures ménagères ainsi que celle des emballages et verre est en régie directe.

Elle est effectuée en porte à porte, en bac de regroupement ou en colonne semi enterrées, suivant la densité de la population et les contraintes géographiques rencontrées sur chaque commune. Ces fréquences sont adaptées à la fluctuation touristique.

A partir de 2004 la production annuelle de déchets ménagers a diminué alors que celle des déchets emballages et tri a augmenté en raison de la mise en place de la collecte sélective et des habitudes de consommation.

La collecte du verre est assurée par un prestataire de service, la société SLR reilage.

Le transport des déchets collectés en déchetterie vers les entreprises en charge du traitement des produits issus des bennes est réalisé en régie directe, sauf pour :

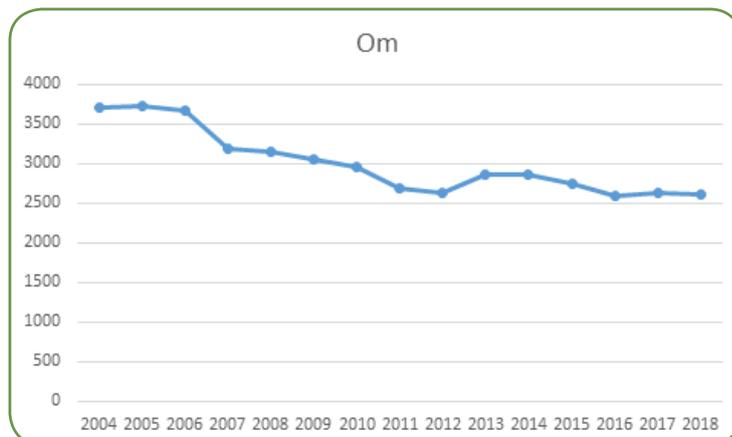
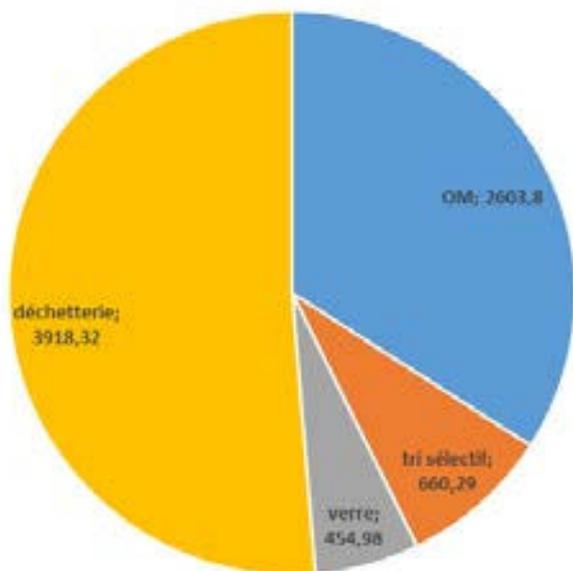
- Bois et fer : réalisé par des entreprise privée mais ne représentant pas une charge financière ;
- DEEE et DMS : réalisé par des Eco organismes.

Le gardiennage des déchetteries est effectué en régie directe.

Faits marquants 2018 :

- Mise en place de colonnes semi enterrées phase 4 sur les communes de Béost et Bihères en Ossau.
Lot 1 Fourniture de CSE : 89326 €
Lot 2 Mise en place des CSE : 36480 €
Cette mise en place a modifié le système de collecte (point d'apport volontaire collecté par un camion grue et un seul opérateur) et donc une troisième optimisation des tournées sur l'ensemble de la Vallée d'Ossau.
- Accueil du Tour de France





Impact de l'accueil du Tour de France 2018

Achat conteneur	120x770l et 20x360l	18 061,20 €
Mise en place LARUNS	68h	1 230,80 €
Mise en place BEOST	14h	253,40 €
Collecte LARUNS	6h	108,60 €
Collecte BEOST	6h	108,60 €
JOUR DU PASSAGE LARUNS (27/07)	136h	2 461,60 €
JOUR DU PASSAGE BEOST (27/07)	45h	814,50 €
Enlèvement du dispositif LARUNS	42h	760,20 €
Enlèvement du dispositif BEOST	28h	506,80 €
Location véhicule à hayon	7 jours	884,40 €
TRAITEMENT ET COLLECTE	5 tonnes	2 000,00 €
		27 190,10 €

CHIFFRES CLÉS

**1056 Installations
Desservies par le SPANC**

**4 Permis de Construire
instruits**

6 Certificats d'Urbanisme

**24 Contrôle de
Fonctionnement : 33%
conforme - 66% non
conforme**

Objectifs :

- Conseiller et accompagner les usagers dans la mise en place de leur installation.
- Contrôler la conception et la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.
- Contrôler le bon fonctionnement et le bon entretien des dispositifs existants.
- Pour les dispositifs neufs et réhabilités : assurer le contrôle de conception et de réalisation, afin de vérifier que la conception

technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et l'exécution des ouvrages non conforme à la législation.

- Pour les dispositifs existants : effectuer le diagnostic des ouvrages et leur fonctionnement dont le but essentiel est de vérifier leur conformité au regard de la salubrité publique et de l'environnement.
- Pour l'ensemble des dispositifs : Vérifier périodiquement (tous les 8 ans) le bon fonctionnement des ouvrages ainsi que la réalisation des vidanges.
- Dans le cadre des ventes d'habitations : effectuer un contrôle périodique des installations en place.

A noter que dans le cas d'un nouveau projet de construction (Permis de construire) ou une réhabilitation d'un système d'assainissement, une étude de sol à la parcelle est préconisé afin de connaître la consistance du sol en place et la meilleure solution de traitement.

Les publics concernés :

- les habitants de la vallée d'Ossau

dont la parcelle n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif (tout à l'égout)

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a été créé le 12 Décembre 2005 et il est exploité en régie par un agent à mi-temps.

Le SPANC assure ses missions en conformité de l'article L2224-8 du Code des Collectivités Territoriales, des lois sur l'eau de 1992 et 2006 et des arrêtés du 7 septembre 2009 et avril 2012.

Les contrôles sont de différents types :

1. Le contrôle de conception consiste en un examen préalable à la conception et à l'implantation d'un dispositif d'assainissement autonome dans le cadre d'une demande de permis de construire, de réhabilitation ou de certificat d'urbanisme.

Il porte sur la conception technique du dispositif du projet :

- l'aspect réglementaire
- l'adaptation aux contraintes sanitaires et environnementales, caractéristiques de la parcelle, sensibilité du milieu.



- le respect d'une distance de 35m de tout captage d'eau, 3m d'un arbre, 3m des limites de propriété et 5 m de l'habitation minimum
- l'emplacement et l'accessibilité

Les installations d'assainissement non collectif se divisent en 2 grandes catégories : les filières traditionnelles, tels que l'épandage, les filtres à sables, les tertres d'infiltration qui utilisent le sol en place et les filières ayant obtenu les agréments des ministères de la santé et de l'écologie.

2. Le contrôle de réalisation se déroule sur le terrain au cours de la visite avant remblaiement des ouvrages et des canalisations. Il a pour but de s'assurer que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet technique validé par le SPANC lors du contrôle de conception

Il est réalisé en contact direct avec le propriétaire et/ou l'entreprise en charge des travaux avant remblaiement.

Il porte au minimum sur les points suivants :

- la collecte de l'ensemble des eaux usées
- le type et dimensionnement des

dispositifs de prétraitement et de traitement

- la ventilation de l'installation
- le respect des prescriptions, distances d'implantations
- l'accessibilité (regards, tampons de visite)

3. Le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes est prévu tous les 8 ans et s'inscrit dans la norme nationale (10 ans maximum). Il a pour but de vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de la filière, de vérifier leur impact sanitaire et environnemental.

Chaque visite est précédée d'un avis de passage; suite à ce contrôle, un compte-rendu est transmis au propriétaire avec un avis concernant la conformité de l'installation. En cas de dysfonctionnement pouvant entraîner des risques sanitaires et environnementaux, le SPANC formule des préconisations de remise aux normes.

4. Le contrôle effectué dans le cadre de vente immobilière. Depuis le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre des ventes immobilières, un rapport de contrôle de l'ANC doit obligatoirement être

annexé à la promesse de vente. Ce rapport de contrôle doit être daté de moins de 3 ans au moment de la vente.

En cas de « non-conformité de l'installation lors de la signature de l'acte de vente », l'acquéreur a l'obligation de faire procéder à la remise aux normes de son installation dans un délai d'un après la vente.



CHIFFRES CLÉS

8216 km de cours d'eau sur le territoire.

164 975 € HT de travaux post-cruve 2018 réalisés.

10 220 € HT de travaux du programme 2018 réalisés.

Objectifs :

- L'aménagement de bassins ou de fractions de bassins hydrographiques, notamment les dispositifs de stockage ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris ses accès, pour des motifs d'intérêt général ou d'urgence, notamment en cas de carence généralisée des propriétaires riverains quant à leurs obligations d'entretien courant ;
- La défense contre les inondations et contre la mer, notamment par la construction et la gestion des digues ;
- La protection et la restauration des

sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.

La C.C. Vallée d'Ossau a acquis la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence comprend la réalisation d'études et de travaux de lutte contre les inondations, la protection, la restauration et l'entretien du lit et des berges de l'ensemble des cours d'eau présents sur son territoire.

La C.C. Vallée d'Ossau intervient sur son territoire au titre de la compétence GEMAPI, la compétence est exercée en cas de défaillance du propriétaire riverain en matière d'entretien ou pour un projet d'intérêt général ou d'urgence. Les missions relatives à la compétence GEMAPI sont définies aux points 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

Faits marquants 2018 :

Un plan de gestion pluriannuel des cours d'eau du bassin est en cours d'élaboration depuis 2013. En attendant sa finalisation, la CCVO réalise des programmes annuels de travaux.

En 2018, les crues majeures du 12 et 13 juin sur le gave d'Ossau et du 16 juillet 2018 ont perturbé le programme initial de travaux. Suite à ces événements un programme de travaux « post-crués » a été défini.

Plusieurs opérations ont pu être réalisées :

- reprise d'enrochements à Pont de la carrière Soubercaze ; Aire de jeu d'Izeste ; Colonie de vacances de Béost ; Au niveau de la station d'eau potable à Aste-Béon ; Au Lac de Castet.
- réfection du mur de l'école de Louvie-Juzon et enrochements associés ;
- traitement d'embâcles à Pont de Béost ; Station de pompage d'Aste-Béon ; Station d'épuration d'Aste-Béon ; Amont du Lac de Castet à Bielle ; Pont de Louvie-Juzon ; Seuil Lardit et Sarrail à Arudy ; Aval du Pont Doussine à Arudy.



Objectifs :

- Positionner la vallée d'Ossau comme une destination de pratique d'un panel élargi de sports nature en espace préservé : randonnées, trail, escalade, canyoning, eaux vives, spéléologie,...
- Aménagement de l'existant par la CCVO
- Plan marketing sports nature par les 3 OT de la Vallée

Les publics concernés :

- excursionnistes
- séjournants
- touristes de proximité : France et étranger

L'élaboration d'un programme d'actions vise à développer le potentiel de sports nature de la Vallée d'Ossau tant pour l'aménagement, le fonctionnement que la promotion des activités.

La mission, confiée au bureau d'études Alpa Conseil, consiste à étudier les moyens à mettre en œuvre afin que l'offre d'activités sportives et de loisirs soit en adéquation avec les besoins des opérateurs et usagers de ces activités (locaux et touristes).

- Analyse de l'offre locale tant en matière de lieux de pratique que d'organisations des pratiques (clubs, professionnels, communications...)
- Analyse de la demande actuelle pour les activités de pleine nature à l'échelle du territoire ainsi que sur les clientèles extra-territoriales ciblées (grand-ouest français, nord de l'Espagne...)
- Elaboration des orientations stratégiques et définition du programme d'actions.

Fait marquant 2018 :

Fin de l'étude commencée en 2017.



CHIFFRES CLÉS

Deux écocompteurs, prêtés par le Parc national des Pyrénées, ont été installés aux deux entrées du site mais n'ont fourni de données exploitables.

Objectifs :

• Contribuer à ce que l'espace naturel du lac de Castet se positionne comme un site naturel majeur de la Vallée d'Ossau au même titre que l'Aubisque, Biou ou encore le Benou.

Les publics concernés :

- excursionnistes
- séjournants
- touristes de proximité
- France et étranger

Depuis 2016, un plan de redynamisation de l'espace naturel du lac de Castet a été mis en place avec la réalisation de travaux financés à chaque exercice.

Les travaux lourds ayant été programmés en 2016/2017, 2018 a consisté à améliorer l'existant : équipement de l'espace restauration de la Maison du lac, équipement de loisirs (karts), rampes du théâtre de verdure, parc à ânes, toilettes extérieures mobiles en saison.

De nouveaux gérants ont été choisis dans le cadre d'un marché de services, pour une durée de deux ans.

Par ailleurs, un point d'informations saisonnier, annexe de l'Office de Tourisme intercommunal de la Vallée d'Ossau, a été installé dans les locaux de la Maison du lac en juillet et août 2018.



Objectifs :

- Qualifier la signalisation à l'aide de dispositifs réglementaires harmonisés sur l'ensemble du territoire ce qui permettra :
- La valorisation touristique et de l'économie locale,
- Le maintien ou l'amélioration de la qualité du cadre de vie, du patrimoine, des paysages,
- La garantie d'une information au bénéfice de la sécurité routière, lisible, sobre, esthétique... non perturbante pour l'utilisateur et efficace.

Les publics concernés :

- excursionnistes
- séjournants
- touristes de proximité
- France et étranger
- prestataires touristiques de la vallée
- services
- tissu économique.

Elaboration d'une charte de signalisation, outil fixant la règle du jeu en matière de signalisation des services, des équipements et des activités du territoire.

Cette initiative fait suite à l'application d'un Décret de 2012 ayant abouti à la suppression de nombreuses pré-enseignes illégales en bord de route concernant notamment des prestataires touristiques.

Cette mission, confiée au cabinet spécialisé Ascode, est menée de concert avec le territoire voisin du Haut Béarn qui rencontre des problématiques similaires.



Voie verte de la Vallée d'Ossau

Objectifs :

- Développer les infrastructures de mobilité douce sur la vallée.
- Assurer, dans le cadre du Schéma régional des véloroutes et voies vertes, une liaison entre la V81 et la route des cols pyrénéens.

Les publics concernés :

- Excursionnistes
- séjournants
- touristes de proximité
- France et étranger
- Habitants de la vallée.

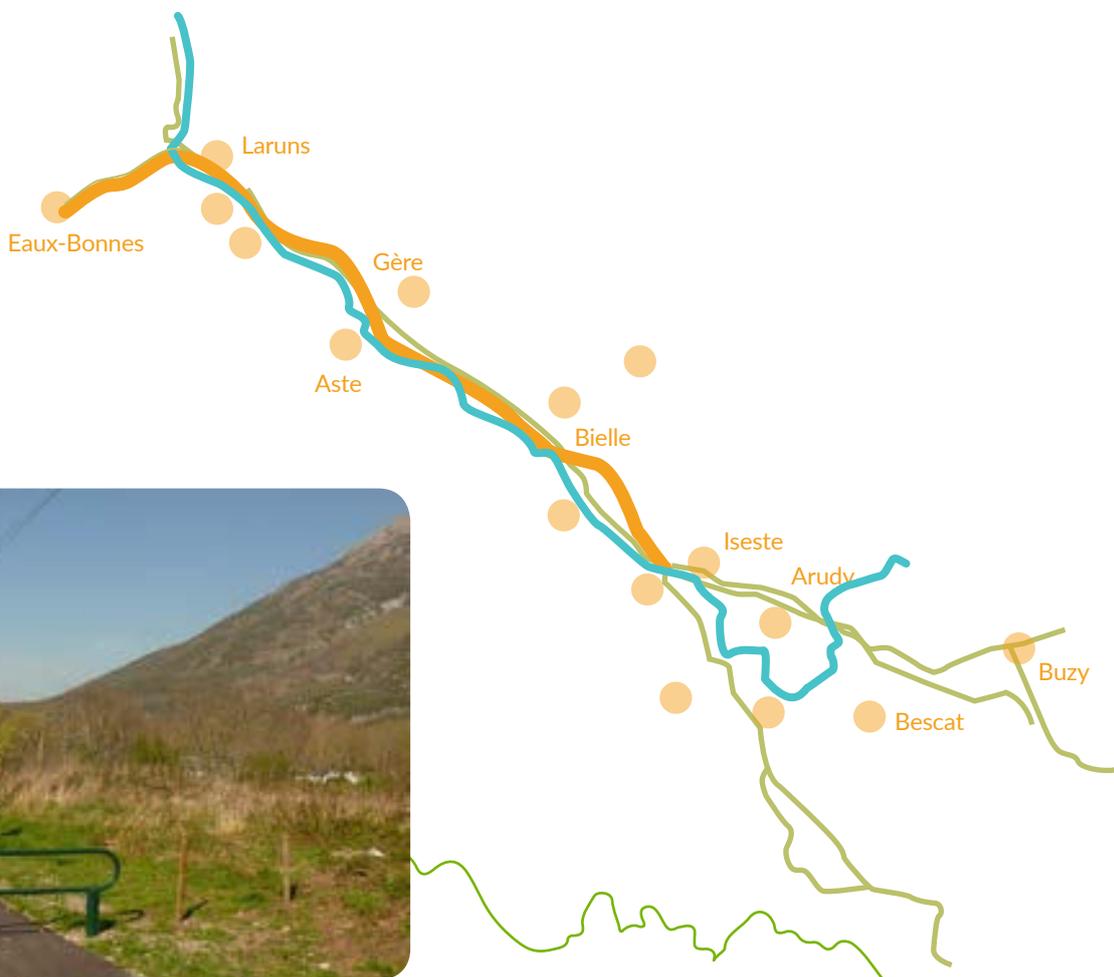
Développement du projet de voie verte de la Vallée d'Ossau sur un linéaire de 25 km (Gare de Buzy/ Eaux-Bonnes) suite à l'aménagement, en 2017, d'un premier tronçon de 2,4 km.

Recrutement après consultation d'un bureau d'études (SCE) chargé de mener une étude-projet visant, fin 2018/courant 2019, à :

- garantir la conformité du projet global d'un point de vue administratif en s'assurant du respect de toutes les réglementations notamment celles relatives à l'urbanisme et à l'environnement
- définir la conception générale de l'ouvrage : caractéristiques

d'aménagement des portions en voie propre et des ouvrages d'art à créer et existants

- traiter les points remarquables, les équipements limitant l'accès aux engins motorisés, la signalétique réglementaire et directionnelle
- élaborer le plan d'entretien des aménagements et des équipements envisagés
- déterminer le coût prévisionnel et l'échéancier d'exécution
- établir le dossier de consultation des entreprises.



Objectifs :

• Conforter la vallée d'Ossau comme une destination de pratique de toutes les randonnées : de la balade d'une heure au circuit de 7 jours, de la petite randonnée pédestre au circuit enduro VTT

Les publics concernés :

- Excursionnistes
- séjournants
- touristes de proximité
- France et étranger

Le PLR de la Vallée d'Ossau, composé de circuits pédestres, de boucles VTT et du GR de Pays Tour de la Vallée d'Ossau –unique GRP (*) du département des Pyrénées-Atlantiques- a été refondu et élargi en 2012.

Chaque année, le réseau existant est entretenu en régie directe (deux agents du service « randonnées »). Il est aussi amené à évoluer régulièrement afin de l'adapter aux besoins de la clientèle. Enfin, il fait l'objet d'une communication papier (par le biais d'un topoguide de randonnées dans lequel on retrouve l'ensemble des circuits fléchés/

balisés de la vallée) et numérique (pour chaque circuit, une fiche téléchargeable est disponible gratuitement sur le site internet tourisme).

En 2018, l'action du service a concerné :

- L'entretien courant des 750 km du réseau avec a minima un passage sur chaque circuit comprenant : débroussaillage, fauchage, élagage, rebalilage, remplacement de matériel défectueux
- L'ouverture d'un circuit enduro dans le massif du Rey
- L'ouverture d'une nouvelle portion entre Louvie-Soubiron et Aste, empruntée par la course pédestre L'ossalaise
- L'ouverture de 3 chemins ruraux entre Rébénacq et Sévignacq-Meyracq (Espoune, Dou Bosc et Dou Cantou). Intervention extérieure partielle sur l'Espoune.
- L'ouverture de plusieurs chemins ruraux à Rébénacq (Sansans, Dous Marrous, Montoulieu). Intervention extérieure partielle sur Montoulieu.

CHIFFRES CLÉS

Réseau circuits pédestres : 235 km

GRP Tour de la Vallée d'Ossau : 146 km

Réseau boucles VTT : 298 km

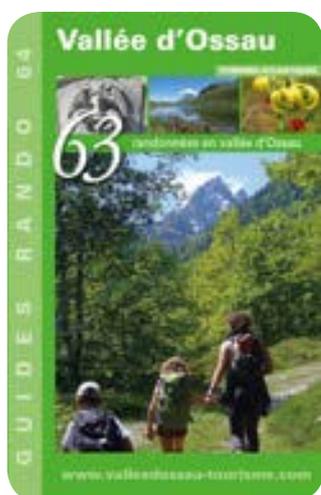
78 660 fiches de circuits pédestres et boucles VTT téléchargées sur le site tourisme

1 473 topoguides vendus

(*) Le GRP est un label attribué par la Fédération Française de Randonnée Pédestre

Fait marquant 2018 :

Augmentation des téléchargements de fiches pédestres et VTT (+ 350 %) entre 2018 et 2017.



CHIFFRES CLÉS

2018 : Édition n°4

27 partenaires

48 structures organisatrices

57 projets différents

**Juin-Juillet-Août : 120
manifestations - 300 dates
/ Septembre-Octobre : 70
manifestations - 70 dates**

**Soit plus de 190
manifestations - 370 dates
de juin à octobre**

Plus de 23 000 spectateurs

**2 brochures différentes soit
15 000 exemplaires**

50 000 sets de tables

30 panneaux sur le territoire

Objectifs :

- Valoriser les projets des associations, fédérer les acteurs, coordonner les actions
- Promouvoir la culture, le patrimoine et le tourisme
- Encourager à de nouvelles initiatives artistiques et culturelles
- Favoriser une programmation culturelle sur l'ensemble du territoire
- Développer une politique des publics, favoriser l'accès à la culture

Les publics concernés :

- habitants ;
- territoires limitrophes ;
- visiteurs et touristes.

L'Été Ossalois est né de la volonté pour la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau d'être partenaire d'initiatives de développement culturel et artistique sur le territoire valléen.

Ainsi, lié à la charte d'union et d'actions des élus de la vallée, le label participe à « révéler l'identité et les projets communs à la vallée. Mise en valeur les atouts inestimables

de notre vallée : les femmes et les hommes, les activités et le territoire, le patrimoine, les villages, les sites et paysages, notre histoire commune».

Aussi, la démarche proposée a vocation à s'inscrire dans la politique du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques en matière de spectacle vivant favorisant l'accès à la culture de l'ensemble du territoire et des populations, notamment en secteur rural.

L'action de la CC Vallée d'Ossau se compose de deux volets :

- l'aide aux porteurs de projet : communication ; développement de co-organisation et co-construction de projets ; relais entre les acteurs ;
- la programmation culturelle en fonction du territoire.

Depuis la première édition en 2015, le label est en croissance constante tant sur le nombre de projets proposés par le territoire (2015 : 90 manifestations / 2018 : 190 manifestations différentes) que du point de vue de la fréquentation (2015 : 9500 spectateurs / 2018 : 23 000 spectateurs). La politique tarifaire et la programmation éclectique participent largement à ce succès qui permettent de créer du lien social et une démocratisation culturelle.



Objectifs :

- Proposer une programmation variée et pour tous les publics
- Donner une image attractive et dynamique du réseau de lecture
- Intégrer la programmation des médiathèques et bibliothèques du réseau
- Mettre en valeur les collections à travers l'action culturelle
- Aider les artistes locaux à la diffusion
- Poursuivre et renforcer le partenariat avec les publics prioritaires du département
- Créer du partenariat avec les structures culturelles locales (cinéma, école de musique, associations, artistes)
- Dynamiser le territoire en impulsant des projets fédérateurs

Les publics concernés :

- tout public ;
- scolaires ;
- crèches ;
- EPHAD ;
- centre de loisirs ;
- IME.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques et la CC Vallée d'Ossau ont reconduit la Convention territoriale de lecture publique 2018 - 2020.

Dans ce cadre, les deux premiers axes d'engagements sont :

- Un programme annuel d'action culturelle, travaillé en concertation avec les bibliothécaires et les bénévoles, visant à favoriser la sensibilisation du public à la culture et donner une image vivante et attractive des bibliothèques du réseau
- Un ensemble d'actions concertées à destination des publics prioritaires du

CHIFFRES CLÉS

8 brochures distribuées aux habitants

8 spectacles organisés pour le tout public

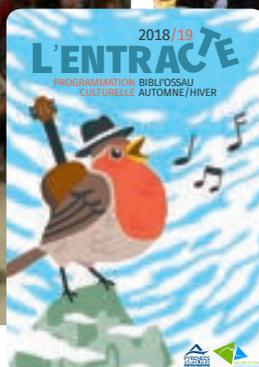
2 spectacles pour 300 élèves des cycles 1

1 spectacle pour 300 élèves des cycles 2

2 spectacles pour les crèches

2 spectacles pour les EPHAD

Département, ayant pour but de rendre accessible la culture aux publics qui en sont éloignés pour des raisons physiques, sociales ou autres.



CHIFFRES CLÉS

Dépenses d'investissement prévisionnelles de la première tranche de travaux : 400 000 € HT

Démarrage des travaux : printemps 2019

Objectifs :

- Créer une vitrine culturelle clairement identifiée auprès des habitants et des visiteurs
- Accueillir l'école de musique intercommunale dans des locaux adaptés permettant de bonnes conditions d'apprentissage,
- Accueillir les autres activités et initiatives culturelles permettant une utilisation partagée
- Créer un lieu de rencontre intergénérationnel

• Redynamiser un centre bourg de village

Les publics concernés :

- Le jeune public
- Les habitants
- Les visiteurs et les touristes

Consciente de l'importance de l'action culturelle dans les territoires ruraux, la CC Vallée d'Ossau a fait le choix d'orienter sa politique en faveur du développement culturel en s'engageant dans différents axes porteurs :

- l'enseignement musical
- la lecture publique
- le label pays d'art et d'histoire
- le spectacle vivant et la création de l'Été Ossalois

Afin de matérialiser l'action culturelle, la CC vallée d'Ossau a projeté la création d'un Centre d'art et de Culture en réhabilitant les locaux de l'ancienne école primaire du village d'Iseste.

La Maitrise d'ouvrage a été confiée

au Cabinet d'architecture ACTA qui a accompagné la collectivité dans la 1ère étape de définition du projet et d'approche architecturale.

La restructuration de l'école communale porte sur deux tranches de travaux avec, dans un premier temps, la rénovation des bâtis existants : le bâtiment principal de l'école et le bâtiment limitrophe avec préau, sur une surface d'environ 330m². La seconde tranche prévoit l'extension et la création de nouveaux espaces sur une surface d'environ 120 m². Au total ce sera 450m² de restructuration comprenant différents espaces fonctionnels et polyvalents pour l'enseignement et l'éducation artistique, les pratiques collectives et individuelles et la diffusion des œuvres.

Dans un premier temps le Centre accueillera l'école de musique de la vallée d'Ossau qui depuis 2012, date de sa création, n'a pas encore de locaux attitrés et a connu plusieurs déménagements successifs.



Objectifs :

- Sensibiliser le plus grand nombre à l'architecture et au patrimoine
- Valoriser le cadre de vie
- Promouvoir le territoire en tant que destination culturelle et patrimoniale
- Accompagner les initiatives locales de valorisation du patrimoine

Les publics concernés :

- Le jeune public, les scolaires
- Les habitants,
- Les visiteurs et les touristes

Depuis 2013, suite à l'obtention du label PAH délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication, la CC Vallée d'Ossau est engagée, par convention, aux côtés de la CC du Haut-Béarn dans un programme d'actions collectives de connaissance, de valorisation et de médiation du patrimoine.

L'action intercommunale s'articule autour de 4 axes : recherche – diffusion – médiation – création.

La CC Vallée d'Ossau mène également des actions individuelles sur son territoire.

Parmi les actions à l'échelle des Pyrénées béarnaises :

- Saint-Jacques de Compostelle : célébration du 20^{ème} anniversaire du classement des chemins à l'UNESCO : visites guidées, conférences, séminaire
- Journées nationales de l'archéologie : exposition, visites guidées, cafés archi, ateliers ludiques
- Laissez-vous conter nos villages : visites guidées
- Publications : FOCUS « Les Chemins de Compostelle en Pyrénées béarnaises » - 16 pages
- Programmes d'activités : « Rendez-vous dans les Pyrénées béarnaises », flyers JNA et JEP
- Architecture : réalisation d'une matériau-thèque
- Architecture 20^{ème} siècle : professionnalisation du pôle guidage

Parmi les actions individuelles CC Vallée d'Ossau

- Journée de sensibilisation au patrimoine pour les scolaires

CHIFFRES CLÉS

Sorties scolaires : 12 classes de cycle 3 – 300 élèves

Visites guidées tout public : 200 personnes

46 manifestations EOP labellisées PAH sur les 66 dates proposées

- Accompagnement de deux porteurs de projets pour la réalisation de leur publication FOCUS (collection PAH) : « Béost un village ossalois » - 20 pages ; les « Moulins de la Vallée d'Ossau » -36 pages.



Communauté de Communes

Les services en Vallée d'Ossau

Communauté de Communes
 4 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy
 05 59 05 66 77
 ccvo@cc-ossau.fr

Lieu d'Information Petite Enfance (LIPE)
 06 70 30 01 83
 ram@cc-ossau.fr

Structures multi-accueil
 petite-enfance@cc-ossau.fr
 Laruns - 05 59 27 69 38
 Louvie-Juzon - 05 59 27 67 94

Bibli'Ossau, réseau de lecture
 www.bibliossau.fr

Louvie-Juzon	
Lundi	14h - 18h
Mardi	14h - 18h
Mercredi	10h - 12h
Jeudi	14h - 18h
Vendredi	10h - 12h
Samedi	10h - 12h / 14h - 18h

Geteu	
Lundi	10h - 12h
Mardi	10h - 12h
Mercredi	14h - 18h
Jeudi	10h - 12h
Vendredi	14h - 18h
Samedi	10h - 12h / 14h - 18h



-  Déchetterie
-  Télécentre
-  Bibli'Ossau Réseau lecture
-  Ecole de musique
-  Maison de services au public
-  Crèche (multi-accueil)
-  Relais d'Assistants Maternelles et LIPE
-  Accueil de loisirs
-  Base de loisirs
-  Maison de retraite

